



Pension alimentaire avec garde exclusive d'un des 2 enfants

Par **pafolaguep**, le **14/04/2008** à **11:28**

Bonjour, mon ami vient de passer en conciliation nous vivons ensemble depuis 3 ans et demi il est séparé de son ex depuis et lui laissait la garde de ses deux enfants jusqu'à aujourd'hui depuis décembre dernier (nous avons pris un logement plus grand), nous avons à notre charge en garde exclusive son fils de 14 ans convenu avec son ex son autre fille de 11 ans vit chez elle nous alternons les week-end de garde 1 sur 2 et les vacances scolaires 1 semaine sur deux de sorte que les enfants soient ensemble donc lors de la conciliation le juge a décidé de fixer la pension à 300 euros par mois au frais de mon ami et un provision ad litem de 1000 euros frais remboursement des frais d'avocat de son ex mon ami gagne 1600 euros a un crédit de 150 euros moi je gagne 1800 euros mon ex gagne 1200 euros avec apl et alloc 1700 euros en tout nous avons des charges fixes normalement prises en compte lors du jugement 800 euros chacun à peu près (1000 euros pour mon ami) nous devons prévoir également le coût de la prise en charge de son fils cantine vêtements etc pas pris en compte lors de la conciliation (ce que nous a dit l'avocat "le juge n'en tient pas compte lors de la conciliation" (???)) alors j'aimerais savoir s'il est possible que le juge se soit trompé quelque part car ceci nous semble injuste compte tenu de nos revenus et du fait que l'on ai chacun un enfant à charge la pension nous paraît très élevée a-t-il omis quelque chose? ou l'avocat s'est-il mal expliqué? dispose-t-on d'un recours? peut-on envoyer un courrier au juge expliquant notre incompréhension? de plus son avocat n'a pas l'air d'être très efficace non plus? il n'a jamais vraiment discuté de quoi que ce soit avec mon ami? quelles pièces fournir? l'avocat ne savait même pas lors de l'audience de conciliation ce que signifiait ad litem!!!! peut-on changer d'avocat en cours de divorce? nous sommes un peu perdus dans tout ça mon ami y a 3 ans lors de la fixation d'une pension pour participation au mariage elle avait été fixée à 650 euros (200 euros chaque enfant et 100 euros pour son ex avec 150 euros de remboursement crédit dont son ex s'était engagée à payer la moitié soit 75 euros) avec 1600 euros de salaire mon

ami ne lui restait plus grand chose à la fin du mois très déçu déjà